

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4536>



Vie interne du SNES : en février vote et constitution des délégations pour le congrès académique !



1 - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Congrès SNES 2014 -
Date de mise en ligne : jeudi 13 février 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Rapport d'Activité Académique

Vous devez voter dans votre établissement (voir la circulaire académique envoyée au responsable SNES des établissements – une notice est disponible [ici](#)) sur les [rapports d'activité et financiers nationaux](#) et le rapport d'activité académique. Les retraités et les collègues qui ne peuvent voter dans leur établissement peuvent voter par correspondance (bulletin de vote dans le snes dijon de janvier ou ci-dessous).

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

bulletins de vote

Le vote doit être terminé le 21 février. Les votes individuels doivent donc être postés le 21 février au plus tard.

Le congrès académique du SNES a lieu les 20 et 21 mars à Dijon. Chaque adhérent du SNES y a toute sa place. Il doit être désigné par sa section d'établissement (les membres de la CA Académique du SNES sont de droit membres du congrès). Les documents sont disponibles [ici](#).

Inscrivez-vous vite pour permettre une organisation optimum (notamment pour l'hôtel). Pour cela, vous pouvez utiliser la fiche de délégation envoyée à chaque S1 (Circulaire S1 n°2 - supplément n°5 au SNES-DIJON n°86) ou contacter le S3 par [mel](#)

Pensez aussi ! à préparer le congrès qui délibérera sur les [rapports préparatoires](#) publiés dans l'US.

Post-scriptum :

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)

Notice de vote

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)

Congrès académique DIJON 2014